



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

asthme

Question écrite n° 20789

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées au sujet de la progression de l'asthme dans notre pays. Le nombre de décès dus à cette affection augmente graduellement. Les constantes génétiques entrent bien sûr en ligne ainsi que certains éléments nouveaux (pollution, poussière...). Il désire connaître les mesures qu'il entend prendre à ce sujet.

Texte de la réponse

L'asthme constitue une priorité de santé publique et a fait l'objet d'un « programme d'actions, de prévention et de prise en charge de l'asthme » articulé autour de cinq axes : développer l'information sur l'asthme, améliorer la qualité des soins, développer l'éducation thérapeutique, mieux prévenir et prendre en charge l'asthme professionnel, mettre en place une veille sur l'asthme et développer la surveillance et ses facteurs de risque. Dans le rapport d'objectifs de santé publique annexé au projet de loi relatif à la politique de santé qui vient d'être transmis au Parlement, ces orientations sont réaffirmées avec notamment un objectif quantifiable : réduire de 20 % la fréquence des crises d'asthme nécessitant une hospitalisation d'ici à 2008. Pour renforcer la prévention vis-à-vis des risques environnementaux, le projet de loi relatif à la politique de santé publique prévoit l'élaboration d'un plan national « santé-environnement » et fixe des objectifs notamment dans le domaine de l'amélioration de la qualité de l'air. Par ailleurs, un certain nombre d'actions ont déjà été réalisées par ou avec le soutien du ministère de la santé : la mise en place d'un numéro vert et d'un portail Internet « <http://www.asmanet.com> », la création de postes de conseillers en environnement intérieur dans le cadre des réseaux de prise en charge des patients asthmatiques, le développement de l'offre en matière d'éducation thérapeutique de groupe à l'hôpital, la mise en place d'une veille scientifique sur l'asthme et ses facteurs de risque en collaboration avec l'Institut de veille sanitaire et le lancement prochain par le Conseil supérieur d'hygiène publique de France (CSHPPF) d'une campagne d'information sur les risques liés au port de gants en latex. De plus, certaines actions des autres programmes nationaux de santé contribuent à réduire certains facteurs de risque d'asthme. Par exemple le plan national de lutte contre le tabagisme ou le programme national nutrition-santé (PNNS), qui développe des actions dans le domaine des allergies alimentaires (un guide sur le sujet doit paraître en 2003).

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20789

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 2003, page 4962

Réponse publiée le : 25 août 2003, page 6754